



Direction Départementale des Territoires
et de la Mer (DDTM)
Monsieur le Chef du Service de l'Eau et des
Risques
2, rue Jean Richepin
BP 50909
66020 Perpignan cedex

Nos ref. : 145

Perpignan, le 16 NOV. 2022

Objet : avis sur un projet de lotissement à Corbère, lieu-dit « Escoute si Plou »

Monsieur le Chef de Service,

Vous sollicitez l'avis de la CLE sur le projet cité en objet. Il s'agit de construire 13 logements individuels sur 1 ha sur la commune de Corbère.

En termes **quantitatifs**, la commune de Corbère est alimentée par le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de Bouleternère. Actuellement le SIAEP est alimenté par une ressource unique, le forage F2 sur la commune de Bouleternère. La production montre des signes de fragilité inquiétants, et n'est pas sécurisée en raison de cette ressource unique. Le schéma directeur du SIAEP indiquait déjà en 2009 que la priorité était de trouver une nouvelle ressource. Des recherches sont en cours pour trouver une alternative qui permette de sécuriser la production. Tant que cette démarche n'est pas aboutie, il paraît inopportun d'envisager un nouvel accueil de population.

En termes **qualitatifs**, le projet n'appelle pas de remarque particulière.

Le bureau de la CLE donne un avis **défavorable** à ce projet, la ressource actuellement exploitée pour l'eau potable n'étant pas suffisamment sécurisée pour envisager un accueil de population supplémentaire.

Veillez croire, Monsieur le Chef de Service, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

ROBERT VILA